

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 821

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 7

Rétablir le 12° de l'alinéa 22 dans la rédaction suivante :

« 12° Le 3° du 1 de l'article 295 est abrogé ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement rétablit la suppression, sur laquelle le Sénat est revenu, de l'exonération de TVA pour la mise en valeur des terres dans les départements d'outre-mer.